

# **PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEIPIN EN DATE DU 18 JUIN 2014 A 19 H 30.**

L'an deux mille quatorze et le dix-huit juin à 19 Heures 30, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de cette Commune, régulièrement convoqué en application des articles L.2121-7 ET L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales , s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN.

<b>NOM Prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>absents excusés</b>	<b>pouvoirs</b>	<b>absents</b>
Joëlle BLANCHARD	X			
Alain RICARD		X	à Joëlle BOUCHET	
Joelle BOUCHET	X			
Philippe SANCHEZ-MATEU	X			
Dorothée DUPONT	X			
Farid RAHMOUN		X	à Joëlle BLANCHARD	
Béatrice FIGUIERE	X			
Corinne FLACHER	X			
Clarisse GRIT	X			
Norbert JACQUELIN	X			
Andrée ORTTNER	X			
Josiane RENARD		X	à Corinne FLACHER	
Viviane CHABRIER	X			
Brigitte JULIEN		X	à Ghislaine Gil	
Antonia BOUCHET	X			
Ghislaine GIL	X			

**Secrétaire de Séance : Dorothée DUPONT**

**Le Compte rendu de la réunion de travail du 5 juin est adopté à l'unanimité.**

## **ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT**

Monsieur le Président rappelle que l'article R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. comprend le Maire, qui en est le Président de droit, et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

L'article R.123-8 du même code prévoit l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, au scrutin secret de liste à un seul tour, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les huit membres élus par délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2014 pour représenter la Commune au C.C.A.S sont : Joëlle BLANCHARD, Béatrice FIGUIERE, Alain RICARD, Joelle BOUCHET, Philippe SANCHEZ-MATEU, Dorothee DUPONT, Corinne FLACHER, Farid RAHMOUN

Les huit membres nommés par le Maire par arrêté municipal du 26 mai 2014 sont :Clarisse GRIT, Norbert JACQUELIN, Andrée ORTTNER, Josiane RENARD, Viviane CHABRIER, Brigitte JULIEN, Antonia BOUCHET, Ghislaine GIL

Monsieur le Président déclare les membres du C.C.A.S désignés ci-dessus installés dans leur fonction.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'élection d'un vice-président du C.C.A.S.

La candidature de Mme Joëlle BLANCHARD est proposée.

Après vote à l'unanimité,

Les membres du conseil d'administration du C.C.A.S déclarent Mme Joëlle BLANCHARD, Vice-présidente.

## **COMPTE DE GESTION 2013**

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant

1° ) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° ) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes

sections budgétaires et budgets annexes ;  
2° ) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

*déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le RECEVEUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part*

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur Frédéric DAUPHIN sort de la salle, Mme Joëlle BLANCHARD est présidente pour cette délibération.

Le Centre Communal d'Action Sociale délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Frédéric DAUPHIN,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2013,

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	39 300,00			0,00	39 300,00	0,00
Opérations de l'exercice	227 362,57	206 838,04	2 500,00	0,00	229 862,57	206 838,04
Totaux	266 662,57	206 838,04	2 500,00	0,00	269 162,57	206 838,04
Résultats de clôture	59 824,53		2 500,00		62 324,53	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	266 662,57	206 838,04	2 500,00	0,00	269 162,57	206 838,04
Résultats définitifs					62 324,53	

2°) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5°) Le résultat du vote est le suivant :

**VOTES : Pour 16 - Contre 0 – Abstention 0 .**

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, ce jour, considérant les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 59 824,53 euros, il n'y a donc pas de résultat à affecter.

### **VOTE DU BUDGET 2014**

Monsieur le Président soumet aux membres du Centre Communal d'Action Sociale les propositions budgétaires pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, adopte le budget du CCAS de 2014 qui s'équilibre de la façon suivante

en section de Fonctionnement, dépenses / recettes **84 864 €**

en section d'Investissement, dépenses / recettes **2 500 €**

### **RÉPARTITION DES MISSIONS DU CCAS**

Monsieur le Président rappelle que lors de la réunion de travail du Centre Communal d'Action Sociale du 05 juin 2014, ont été arrêtés les grands axes des missions du CCAS :

- Accueil en mairie
- Enfance , scolarité, garderie, aide à domicile, assistances diverses
- Jeunes adultes, logement, famille, emploi, aides diverses
- Personnes âgées à domicile, aides aux accompagnants, présence en EHPAD, aides diverses
- Difficultés passagères : isolement, maladie , charge d'enfants , sans travail, sans logement
- Projet de navette pour la desserte des différents quartiers vers la zone commerciale.

Il propose aux membres de l'assemblée de bien vouloir se positionner sur chacun des grands axes définis ci-dessus.

Joëlle BLANCHARD et Joëlle BOUCHET proposent leur candidature pour la mission «Accueil en Mairie» ;

Corinne FLACHER, Brigitte JULIEN et Dorothée DUPONT proposent leur candidature pour les missions «Enfance , scolarité, garderie, aide à domicile, assistances diverses»

Joëlle BOUCHET, Clarisse GRIT, Philippe SANCHEZ, Norbert JACQUELIN proposent leur candidature pour les missions «Jeunes adultes, logement, famille, emploi, aides diverses»

Josiane RENARD, Viviane CHABRIER, Béatrice FIGUIERE, Brigitte JULIEN, Andrée ORTTNER proposent leur candidature pour les missions «Personnes âgées à domicile, aides aux accompagnants, présence en EHPAD , aides diverses»

Frédéric DAUPHIN, Joëlle BLANCHARD, Joëlle BOUCHET proposent leur candidature pour les missions «Difficultés passagères : isolement, maladie , charge d'enfants , sans travail, sans logement»

Le Projet de la navette sera un dossier sur lequel l'ensemble du Conseil d'Administration travaillera.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration du CCAS, ACCEPTE, les candidatures présentées pour chacun des axes définis , tel qu'indiqué ci-dessus, et confirme que le projet de la navette sera géré par l'ensemble du conseil d'administration.

Des questions diverses sont alors abordées:

- Un questionnement a été fait sur une éventuelle distribution de pain.
- L'existence de l'épicerie solidaire de Sisteron a été évoquée. Cette épicerie vend à coût réduit des denrées en limite de date. Les personnes susceptibles d'y avoir droit doivent remplir un dossier et répondre à certains critères. La mairie devra alors payer 70€ par personne et par an. De plus, certains commerçants proposent de réserver leurs produits «limites» à ces personnes. Il faut réfléchir à la façon de procéder pour éviter que ces magasins ne jettent des denrées encore consommables et voir comment en faire profiter les personnes qui en auraient besoin.
- Une réunion d'information avec les services du conseil général aura lieu le 4 juillet à 10h. L'ensemble des CCAS des communes de la Communauté de Communes LURE VANCON DURANCE a été convié. Cette réunion d'information permettra de mieux répondre aux besoins des personnes.
- Un point est fait sur la distribution et les retours des fiches « canicule » auprès des personnes vulnérables. Aucun problème particulier n'a été rencontré.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.**

**Fait à Peipin, le 23 juin 2014**

**Le Président,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Frédéric DAUPHIN**

**Dorothee DUPONT**